

**PROCEDURE D'ADMISSION DIRECTE  
EN DEUXIEME OU TROISIEME ANNEE  
DES ETUDES MEDICALES OU DE SAGE FEMME**

**Le recteur de l'Institut Catholique de Lille**

*Vu l'arrêté du 24 mars 2017 relatif aux modalités d'admission directe en deuxième ou troisième année des études médicales, odontologiques, pharmaceutiques ou de sage-femme, modifié par l'arrêté du 13 décembre 2019*

*Vu l'arrêté du 24 mars 2017 relatif aux modalités d'admission directe en deuxième ou troisième année des études médicales, odontologiques, pharmaceutiques ou de sage-femme, modifié par l'arrêté du 15 février 2021*

**DECIDE  
COMPOSITION DU JURY D'ADMISSION PROCEDURE PASSERELLES  
ANNEE 2024**

Sont nommés au titre de la procédure 2024, membres du jury d'admission :

**Président du jury :**

- Monsieur Sébastien Aubert – Enseignant de médecine, Assesseur MED2 et MED3 de l'Université de Lille

**Membres du jury :**

- Monsieur Patrick Hautecoeur – Enseignant de médecine, Doyen de la faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé de Lille,
- Madame Marie-Laure Charkaluk – Enseignante de médecine, Vice Doyen de la faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé de Lille,
- Madame Isabelle Vaast - Enseignante de maïeutique, Vice Doyen maïeutique de la faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé de Lille,
- Elodie Hubert - Enseignante de maïeutique de la faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé de Lille,

Fait à Lille, le 25 janvier 2024



Le Président Recteur  
Patrick SCAUFLAIRE  
**INSTITUT CATHOLIQUE DE LILLE**  
60 Boulevard Vauban  
CS 40109 - 59016 LILLE Cedex  
SIRET 775 624 240 00013 - APE 8542Z  
N° Tva intracomm. FR 66 775 624 240